



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	20 mai 2011
Date d'affichage	
Date de séance	27 mai 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	6
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Nommant Monsieur Tehui-Iti GOLA, directeur de la Régie de l'eau potable

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le 7 JUIN 2011			
N°			
SERVICE		EXECUTION	
RH			
S	N	U	FTU
(15 répr)	(30j)	(7j)	(3j)
ELUS			
1) Projet de rep. 2) Elements de rep. 3) Rep directs 4) Suite à donner 5) info.			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2221-1 à L 2221-12, L 2221-14, R 2221 - 1 à R 2221 - 17 et R 2221 - 63 à R 2221 - 94 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU le courrier 2028 HC/DIPAC/PJF du 16 décembre 2010 sur la gestion des services publics industriels et commerciaux et création de budgets annexes ;
- VU la délibération n°11/2011 du 25 mars 2011 créant la Régie de l'eau potable de la commune et les statuts y afférents ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 18 mai 2011 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

ADOPTE

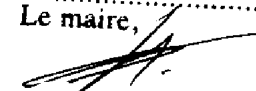
Article 1 – Est nommé directeur de la Régie de l'Eau potable Monsieur Tehui-Iti GOLA.

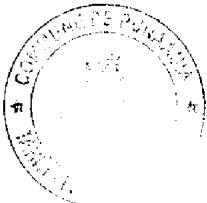
Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


Article 3 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.


Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
03 JUIN 2011
et après publication, affichage ou
notification le :
.....
Le maire,

R. TUMAHAI



Le Maire,

R. TUMAHAI





Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 89/2011 du 27 mai 2011 nommant Monsieur Tehui-Iti GOLA, directeur de la Régie de l'eau potable*

Par délibération n° 08/2011 du 25 mars 2011, le conseil municipal a adopté la création de la Régie de l'eau potable de la commune dotée de la seule autonomie financière, les statuts de cette régie et désigné les membres de son conseil d'exploitation.

La Régie de l'eau potable est administrée par le conseil d'exploitation dont les compétences lui sont attribuées par le conseil municipal. Le conseil d'exploitation est administré par un directeur nommé et, éventuellement révoqué par le Maire.

Le Maire demeure le représentant légal de la régie et conserve son autorité sur le directeur chargé d'assurer le fonctionnement du service.

Le directeur est un agent contractuel de droit public. Sous réserve des dispositions du statut de la régie, le directeur recrute les agents de la régie qui sont des agents de droit privé.

Le budget de la régie est un budget spécial annexé au budget de la Commune. Il est préparé par le directeur qui le soumet pour avis au conseil d'exploitation. Il est enfin présenté par le Maire, et voté par le Conseil municipal dans les mêmes conditions que le budget de la Commune.

A cet effet, il est proposé de nommer en tant que directeur de la Régie de l'Eau potable le nouveau chef du service de l'Eau en poste depuis le 02 mai 2011.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.